

WWW.AGROVINA.CH



AGROVINA

**Guide de l'exposant
2020**

**13^e édition
du mardi 21 au jeudi 23 janvier 2020
Chaque jour de 9h à 18h**

1. CALENDRIER DE L'EXPOSANT

25 octobre 2019	Dernier délai d'inscription pour le Prix de l'innovation 2020
22 novembre 2019	Dernier délai pour les commandes de : <ul style="list-style-type: none">- Publicités- Bons d'entrées et cartes d'exposants- Places de parc- Nettoyages de stand
	À retourner via le formulaire «Commande publicité-parking-nettoyage» disponible sur agrovina.ch/exposant
20 décembre 2019	Dernier délai pour le règlement de la facture « location »
16 janvier 2020	Début du montage des stands : Halles CERM 1 et 2
17 janvier 2020	Début du montage des stands : Halles temporaires
20 janvier 2020	Contrôle des stands
20 janvier 2020	Fin du montage des stands pour 17h
21 janvier 2020	Ouverture du Salon au public à 9h
21 janvier 2020	Soirée officielle d'Agrovina dès 18h
23 janvier 2020	Fermeture du Salon à 18h
27 janvier 2020	Fin du démontage et évacuation de tout le matériel pour 17h

2. MONTAGE DES STANDS

CERM1 et CERM2

Dates : dès jeudi 16 jusqu'au lundi 20 janvier

Horaires : du jeudi 16 au dimanche 19 janvier de 7h30 à 21h et le lundi 20 janvier de 7h30 à 17h

Halle temporaire

Dates : dès vendredi 17 jusqu'au lundi 20 janvier

Horaires : du vendredi 17 au dimanche 19 janvier de 7h30 à 21h et le lundi 20 janvier de 7h30 à 17h

Les dates et les horaires sont à respecter afin de permettre le nettoyage des halles et la pose des tapis dans les allées.

Location d'un élévateur :

Un élévateur avec chauffeur sera à disposition des exposants, sur demande, les jeudi 16, vendredi 17, samedi 18 et lundi 20 janvier, contre paiement comptant (non disponible le dimanche - cf document liste de prix élévateur).

3. HORAIRE D'OUVERTURE DU SALON

Chaque jour de 9h à 18h du mardi 21 au jeudi 23 janvier 2020.

Les exposants sont priés de rester sur leur stand jusqu'à l'évacuation complète des visiteurs (18h30).

4. INSTALLATION DES STANDS

Devoirs de l'exposant :

- 1) Consulter la notice technique du Règlement Général
- 2) Respecter la surface attribuée
- 3) Ne pas empiéter sur les stands voisins ou les allées
- 4) Porte d'accès dans la halle CERM 1: 5m de hauteur x 4m50 de largeur
- 5) Porte d'accès dans la halle CERM 2: 4m50 de hauteur x 4m50 de largeur
- 6) Respecter les règles de sécurité
- 7) Respecter les règles relatives à l'évacuation des déchets

5. SUSPENSION

Aucune suspension ou accroche de stand n'est autorisée sur les structures des halles (CERM 1 et 2 et Halles temporaires). D'éventuelles dérogations écrites pourront être accordées, sous réserve d'un préavis établi par un ingénieur.

6. CIRCULATION ET RAVITAILLEMENT PENDANT LE SALON

Ravitaillement :	Chaque jour de 7h30 à 9h par les entrées de service appropriées.
Circulation :	Prohibée dans l'enceinte du Salon dès 9h, sauf cas exceptionnel à soumettre au secrétariat.
Entrée « piétons » :	Entrée principale du Salon, Rue d'Octodure, au passage à niveau du train RegionAlps

7. SÉCURITÉ - FEU

En application de la Loi cantonale du 18.11.1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et de son Règlement d'application du 04.10.1978, les matériaux suivants sont strictement interdits : roseau, paille, papier, carton, laine de bois, tissu de vinyle, mousse de polyuréthane, calicot, ... Les décorations doivent être composées de matériaux RF2 (difficilement combustibles) et ne doivent pas produire de gouttes incandescentes lorsqu'elles brûlent. Les décorations en bois massif (par exemple les planches sciées de tous les côtés, d'une épaisseur supérieure ou égale à 10mm) sont autorisées. Des extincteurs (à charge de l'exposant) seront exigés dans tous les stands dont l'exploitation présente quelques dangers.

8. NETTOYAGE DES STANDS

Nos services sont à votre disposition pour le nettoyage de vos stands (CHF 45.- / heure). Vous pouvez passer vos ordres directement par téléphone (+41 27 722 00 34) ou par email (info@agrovina.ch).

9. ASSURANCE

L'exposant doit assurer lui-même le matériel d'exposition, la perte d'exploitation, le mobilier et les objets exposés lui appartenant contre l'incendie, les dégâts d'eau, le vol simple et par effraction, auprès de la compagnie de son choix.

10. BONS D'ENTRÉES (DESTINÉS À VOS CLIENTS)

Prix du bon d'entrée :	CHF 7.- (billet d'entrée normal sur place CHF 20.-) + TVA 7.7 %
Facturation :	à la fin du Salon, sur la base des bons utilisés (les bons non utilisés ne vous coûtent rien)
Délai de commande :	22 novembre 2019, bulletin de commande disponible sur agrovina.ch/exposant

11. CARTES D'EXPOSANTS (DESTINÉES AU PERSONNEL DESSERVANT LES STANDS)

Les cartes d'exposants permettent d'accéder au Salon dès 8h et sont à commander au secrétariat avant le 22 novembre 2019 au moyen du bulletin disponible sur agrovina.ch/exposant.

Vous seront remises gratuitement selon le barème suivant :

Stand	1-20 m ² = 4 cartes gratuites	61-80 m ² = 10 cartes gratuites
	21-40 m ² = 6 cartes gratuites	81-120 m ² = 12 cartes gratuites
	41-60 m ² = 8 cartes gratuites	dès 121 m ² = 14 cartes gratuites

Les cartes supplémentaires seront facturées CHF 25.- + TVA 7.7 %

12. SERVICE « LAVAGE DES VERRES »

Une machine à laver les verres est à votre disposition dans le CERM 1 et CERM 2 (cabines situées entre le stand N° 1601 et le Restaurant des Retrouvailles et les stands N° 2102-2111).

13. FAX - PHOTOCOPIEUSE

Un fax et une machine à photocopier sont à disposition de tous les exposants au stand d'accueil du CERM 1, près du kiosque. Adressez-vous à nos hôtesses. N° de fax: +41 (0) 27 721 07 28.

14. SWISSCOM WIRELESS - WIFI

Lorsque le visiteur / l'exposant se situe dans une zone d'accès WiFi couverte par l'émetteur du FVS Group, il suffit de sélectionner le réseau ((o)) FREE_CERM. Il aura alors la possibilité de se connecter, s'il possède un compte, ou d'en obtenir un gratuitement par SMS.

15. HÉBERGEMENT

Pour vos réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter :

Office du Tourisme de Martigny	Tél. +41 27 720 49 49
Av. de la Gare 9 1920 Martigny	Fax +41 27 720 49 48
www.martigny.com	info@martigny.com

16. SURVEILLANCE

Une société de surveillance assurera une surveillance générale du Salon du jeudi 16 janvier au lundi 27 janvier à 9h.

17. DOUANE

Les exposants étrangers sont soumis à une réglementation en Suisse pour l'importation de marchandises exposées, vendues et/ou distribuées lors d'Agrovina. Nous vous prions de lire attentivement le document « Notice en matière de Douane » disponible sur notre site Internet.

18. DÉMONTAGE

Les travaux de démontage pourront débuter le jeudi 23 janvier déjà, dès la fermeture du salon (18h) et jusqu'à 22h30. Les véhicules ne pourront toutefois pas entrer dans l'enceinte du CERM avant 19h.

Les travaux de démontage se poursuivront les vendredi 24, samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 de 7h30 à 20h.

19. PARKING EXPOSANTS (PLACES RÉSERVÉES ET SURVEILLÉES)

Le parking exposants est situé en face de l'entrée du Salon. CHF 50.- / place.

20. MATÉRIEL PUBLICITAIRE

Des prospectus, autocollants ainsi que des affiches sont gracieusement mis à la disposition des exposants. Nous vous prions de bien vouloir passer vos commandes au moyen du bulletin de commande « publicité-parking-nettoyage ».

21. SECRÉTARIAT

Rue du Levant 91 - 1920 Martigny
Tél. +41 27 722 00 34 - Fax +41 27 721 07 22
info@agrovina.ch - agrovina.ch

**Merci de votre collaboration
et bon Salon à toutes et à tous!**

Un événement



**Rue du Levant 91 | Case postale 224 | CH-1920 Martigny
T +41 27 722 00 34 | F +41 27 721 07 22**